

*À la pointe de la défense des consommateurs*

*Bulletin d'information, à parution trimestrielle, de l'UFC QUE CHOISIR DE LA NIÈVRE*

N° ISSN 1631-4557

## Éditorial par Annie MARIEN

### DANS CE NUMÉRO :

Nos actions, 3  
Nos combats 4

Infarctus 5  
Avc 6

Ampoules 7  
gratuites 8  
Isolation à 1€

Enquêtes auto 9  
école 10

Soutenez 11  
notre action

L'UFC ne cesse de se battre pour faire progresser les droits des consommateurs et en cela l'année 2016 fut un bon crû, tant sur le domaine de la santé, l'alimentation, l'environnement, la téléphonie ... (se reporter au magazine QC de janvier 2017).

L'année 2017 lui emboîte le pas et déjà au bout de 3 mois d'existence, les sujets sont nombreux. Si les industriels français entendent faire croître de plus de 10 % le marché de l'eau en bouteille, rappelons nous que l'eau du robinet est d'excellente qualité et surtout beaucoup moins chère !

Nous reviendrons sur le problème de l'eau dans notre bulletin de juin. Autre pollution réelle et envahissante : le démarchage téléphonique ! Il ne se passe pas un seul jour sans que vous soyez appelé par une ou plusieurs plateforme téléphonique. Le système BLOCTEL mis en place par le gouvernement semble impuissant à résoudre ce problème. Aussi l'UC Que Choisir vous invite t-elle à signer une pétition pour obtenir satisfaction ([www.change.org/demarchagetelephonique](http://www.change.org/demarchagetelephonique))

Parallèlement, tous les parlementaires doivent présenter une question écrite au gouvernement afin d'encadrer plus strictement le démarchage téléphonique.

Un autre problème récurrent : les cosmétiques dont certains peuvent contenir des ingrédients indésirables et là aussi, vous pouvez obtenir cette liste (<http://ufcqc.link/toxique556>).

Quittons le domaine de la santé et de l'environnement pour celui de la mobilité bancaire. Certes, la loi Macron vous autorise à transférer votre compte-courant d'une banque à une autre, mais peut-on le faire simplement dans un délai de 22 jours? Les banques en ligne sont les moins chères mais il n'est pas toujours facile de transférer son compte sur une banque virtuelle pour diverses raisons.

Terminons sur notre actualité associative nivernaise.

Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 31 mars 2017 à partir de 16h30. Vous devrez, comme d'habitude, vous prononcer sur les rapports moral et financier. Je vous rappelle que 3 administrateurs arrivent en fin de mandat. Nous espérons que vous serez aussi nombreux que d'habitude à y participer.

Prix 1 €

**U.F.C. QUE CHOISIR**

**Nièvre,  
sa composition :**

**Conseil d'Administration :**

**Présidente :**  
Annie MARIEN

**Trésorier :**  
Cyril HALLIER

**Secrétaire :**  
Colette MACHECOURT

**Secrétaire adjoint :**  
Gérard LEFORESTIER

**Membres :**  
Annie-France  
AUGENDRE  
René BOUCHONNET,  
Geneviève THINEY-  
GAGNEPAIN.

**Bénévoles :**

Mr BOUVIER,  
Mme CAVALLIÉ,  
Mme COUDERT,  
Mr DANIELUK,  
Mr & Mme DAULON,  
Mr & Mme DECHASSAT,  
Mme FOUCHER  
Mlle FINOT,  
Mr & Mme GARCIA,

Mme LEGRAIN  
Mme NEUTE,  
Mr SAUVAGE,  
Mr VILMOUTH

**Groupe litiges :**

Annie-France AUGENDRE,  
Gérard LEFORESTIER,  
Martine LARICHE,  
René BOUCHONNET

**CONTACTS :**

**Maison des Éduens  
bureaux n°1 et 2,  
58000 NEVERS**

Tél : 03.86.21.44.14.

Fax : 03.86.57.65.81.

E-Mail de l'association :  
contact@nievre.ufcquechoisir.fr

**INFOS UTILES au 31/03/2017 :**

Smic brut : 9,76 € de l'heure

Plafond de la sécurité sociale :  
3 269.00 € par mois

Indice de référence des loyers  
4 me trimestre 2016 (125.50) + 0,18%

Indice coût de la construction  
3er trim. 2016 (ICC1643) + 2.18 %

Taux d'intérêt légal 4.16 %  
1er semestre 2017

Prix à la consommation sur 12 mois  
+ 0.6 %

Aide juridictionnelle pour 2017 :  
totale si les ressources mensuelles de  
2016 sont inférieures ou égales à **1007 euros**, partielle si les ressources mensuelles de 2016 sont inférieures à **1 510 euros**.

(Ces plafonds de ressources sont majorés de **181 euros** pour chacune des deux premières personnes à charge, et de **114.00 euros** pour les suivantes).

**UFC QUE CHOISIR de la Nièvre  
au 31 mars 2017**

adhérents	529
appels téléphoniques reçus	116
lettres envoyées	653
lettres reçues	249
consommateurs accueillis	113

**NOS REPRÉSENTATIONS :**

► Comité Départemental de la  
Consommation

► Commission Départementale d'Aménagement Commercial

► Commission Départementale d'Orientation Agricole

► UFC QUE CHOISIR (fédération Paris)

► UFC QUE CHOISIR de Bourgogne

► Parc Régional du Morvan

► Commission Départementale de l'Agriculture

► Comité Départemental des Soins Palliatifs

► Conseils Postaux

► Commissions Consultatives des Services Publics

(mairie de Nevers, services fiscaux, Conseil Général, ADN)

► Plan régional d'élimination des déchets d'activité de soins

► Plan départemental d'élimination des déchets ménagers, produits assimilés

► Commission Départementale des paysages et sites

► Natura 2000

► Agences de l'eau

► Commission locale d'information et de surveillance (Fourchambault, Clamecy, Gimouille, Garchy, Rémilly)

► Commission du Comité de ligne T.E.R.

► Syndicat Intercommunal d'Energies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

► CRUCQ

# NOS PERMANENCES

**NEVERS :**

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.  
Vendredi 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Annie MARIEN

Imprimeur :

Imprimerie SAVIARD

48 av. du 8 mai 1945

58660 COULANGES les Nevers

N° Enregistrement CPPAP :

0520 G 87917

Dépôt légal : à parution

Périodique sans publicité,

indépendant de l'État et

des professionnels.

Toute reproduction à des fins  
publicitaires est interdite.

Conformément à la loi informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant sur tout fichier à l'usage de la société.

# NOS ACTIONS, NOS COMBATS

## 2016, une année riche en victoires

L'UFC QUE CHOISIR ne cesse de se battre pour faire progresser les droits des consommateurs. Grâce à nos actions et nos victoires, votre quotidien va changer. Retour sur les avancées que nous avons obtenues pour vous l'an dernier. Certaines sont d'application immédiate, d'autres ne sont que la première étape d'un processus plutôt bien engagé.

### ALIMENTATION :

Mise en œuvre, à compter du 1er janvier, d'un étiquetage de l'origine du lait et des viandes dans les produits transformés en France.

Participation à l'instauration d'un étiquetage nutritionnel simplifié pour identifier rapidement la qualité nutritionnelle des aliments.

### SANTE :

Pression pour que Bruxelles donne une définition précise des « perturbateurs endocriniens », afin de lutter contre la toxicité des produits d'usage quotidien.

### ENVIRONNEMENT :

Présomption de conformité des produits étendue à 2 ans. Cela vous permet de profiter de la garantie légale plus aisément, et contribue à lutter contre l'obsolescence programmée.

Interdiction des sacs en plastique aux caisses des magasins (depuis juillet 2016, exit les sacs plastiques).

### CREDITS :

Instauration d'un droit à l'oubli pour les personnes malades leur permettant de bénéficier de primes d'assurance amoindries.

**TELEPHONIE/INTERNET :**

Inscription dans la loi du principe de neutralité du Net, qui garantit un accès à un internet ouvert à tous, sans différence de débits et de coûts.

Plus de transparence sur les moteurs de recherche et les plateformes. Ils devront renseigner sur les liens influençant leurs référencement, indiquer la qualité de l'offreur en cas de vente ou de location d'un produit ou d'un service, et informer sur les contrôles effectués sur les avis et commentaires mis en ligne.

Un règlement européen sur la protection des données personnelles entrera en vigueur en 2018. il permettra de mieux protéger votre vie privée et vos informations sensibles sur internet

Ouverture de l'action de groupe en matière de données personnelles. Celle-ci devrait permettre à l'UFC QUE CHOISIR d'agir pour faire cesser une violation de la législation.

**TRANSPORTS REGIONAUX :**

Transparence améliorée sur les statistiques de qualité de transports régionaux (prise en compte des trains supprimés dans les 3 jours précédent les voyages, meilleure prise en compte des petits retards), même si le combat pour l'indemnisation en cas de retards récurrents demeure entier.

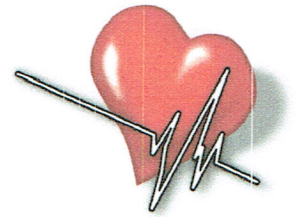
**ENERGIE :**

La campagne « Energie moins chère ensemble » a permis à plus de 100 000 souscripteurs d'économiser au total 15.6 millions d'euros, avec des offres tarifaires historiques.

Source UFC QUE CHOISIR

# L'AVC et L'INFARCTUS

## DU MYOCARDE



### L'AVC

**ACCIDENT VASCULAIRE CEREBRAL** : l'AVC ou attaque cérébrale est une lésion d'une zone du cerveau due à l'interruption de la circulation sanguine. Le plus souvent, c'est un caillot qui obstrue une artère cérébrale, coupe le flux sanguin et donc l'oxygénation d'une partie du cerveau (AVC ischémique). Plus rarement, c'est une artère qui se rompt (AVC hémorragique). L'AVC peut entraîner des séquelles physiques (paralysie) et cognitives (troubles des fonctions intellectuelles). L'accident ischémique transitoire (AIT) ou mini AVC est une interruption momentanée de l'irrigation sanguine dans une zone cérébrale; Cependant l'AIT est un signe d'alerte d'AVC.

Chaque année en France, 130 000 personnes sont touchées par un accident vasculaire cérébral et environ 15 % décèdent dans les jours qui suivent. Il faut donc réagir très vite.

#### Les signes d'alerte :

Les symptômes de l'AVC sont soudains. Voici les plus fréquents : un bras qui devient tout d'un coup très lourd, une incapacité totale d'un membre, une paralysie de la moitié du visage (bouche qui s'affaisse, un œil qui semble tomber), des troubles de la parole (bégaiements, discours confus, etc.). Parfois, il fait aussi très mal à la tête..

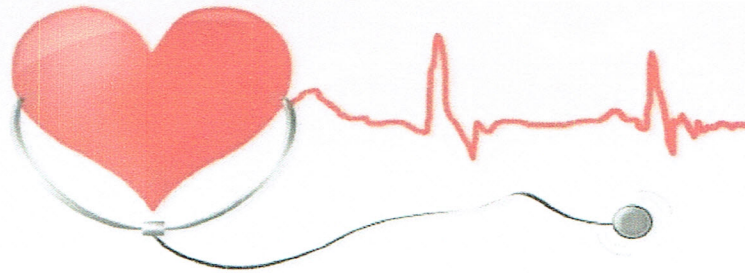
Même si tout redevient normal assez rapidement, consultez. Ce peut être un AIT (accident ischémique transitoire) qui est un signe avant-coureur d'AVC.

### L'INFARCTUS DU MYOCARDE

C'est la nécrose (mort) de cellules musculaires cardiaques, appelée couramment crise cardiaque. Elle est provoquée par un manque d'apport en oxygène au cœur dû à l'obstruction d'une artère coronaire par un caillot sanguin. Sa gravité dépend de la quantité de muscle (myocarde) endommagée.

Appelé crise cardiaque, l'infarctus est provoqué par l'obstruction d'une artère qui alimente le muscle cardiaque en sang et donc en oxygène. En France, l'infarctus affecte près de 120000 personnes par an, dont plus d'un tiers décèdent.

Source UFC QUE CHOISIR SANTE



### Les signes d'alerte :

Dans la moitié des cas, l'infarctus n'est hélas, guère démonstratif. Dans les 50 % des cas restants, la personne ressent une douleur, plus précisément une oppression très intense au milieu de la poitrine—et non à gauche, comme on le croit encore trop souvent. Cette douleur se prolonge dans le temps (au moins vingt minutes). Elle peut se propager au dos, à l'épaule, au bras gauche, à la gorge et aux mâchoires. Elle s'accompagne aussi parfois de nausées et de maux d'estomac, laissant croire, à tort, un problème digestif. Les symptômes sont donc très variables et souvent moins nets chez les personnes âgées et les femmes.

### L'INFARCTUS AU FEMININ

On parle souvent d'infarctus « atypique » chez les femmes : contrairement aux hommes, celles-ci ressentiraient moins souvent cette forte douleur dans la poitrine si caractéristique de la crise cardiaque. L'infarctus se manifeste alors par des signes plus discrets : troubles digestifs, difficultés à respirer soudaine et inattendue, forte fatigue persistante, etc..., pouvant orienter le diagnostic à tort vers une anxiété ou une dépression. Il faut néanmoins se garder d'en faire une règle, car les femmes sont aussi victimes, et c'est la majorité des cas, d'infarctus « typique ».

## QUE FAIRE ?

Face à ces situations d'extrême urgence, un seul réflexe :

**Composez le 15 immédiatement !!!**

Même en cas de doute, appelez le Samu. Vous ne dérangerez personne. Au contraire, c'est leur travail de juger si c'est une urgence ou non.

Ne vous rendez pas de vous-même aux urgences : vous risquez de devoir attendre et d'être moins bien pris en charge.

Pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler, le numéro d'urgence est le

**114 par SMS**

# AMPOULES GRATUITES ET ISOLATION A 1 €

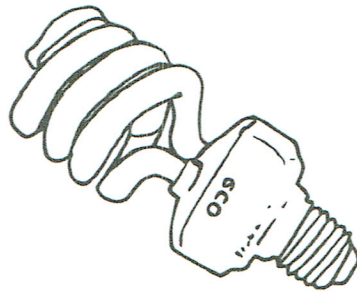
## ARNAQUE OU BONNE AFFAIRE ??

Des ampoules gratuites ou l'isolation des combles pour 1 €, ça paraît trop beau pour être vrai et beaucoup d'entre vous flairent l'arnaque. Une fois n'est pas coutume, QUE CHOISIR ne met pas en garde contre ces offres là. Elles existent bien et n'ont rien de malhonnête. En dépit des apparences, il ne s'agit pas d'un cadeau, ce qui n'est pas payé à cette occasion l'est autrement, à chaque fois que vous faites le plein de la voiture, que vous réglez vos factures d'énergie, que vous remplissez la cuve fioul ou de propane. Cette gratuité là repose en effet sur le mécanisme des certificats d'économie d'énergie. Pour faire simple, l'Etat impose de fortes pénalités à tous les fournisseurs d'énergie et de carburants, s'ils ne contribuent pas à la réduction de consommations d'énergie des ménages. Depuis plusieurs années, ils échappent aux sanctions en versant des « primes énergie » aux particuliers qui se lancent dans les travaux d'économie d'énergie, sous forme de chèque ou de bons d'achat selon les cas. Chaque prime leur permet de récupérer des certificats d'énergie, le sésame pour échapper aux pénalités une fois le quota fixé par les pouvoirs publics atteint.

## PLUS DE MENAGES CONCERNES.

Mais la donne a changé avec la loi sur la transition énergétique. L'article 30 leur impose un contingent supplémentaire de certificats d'énergie qui doivent être exclusivement consacrés aux ménages en situation de précarité énergétique et les aider à faire des économies d'énergie. Faute de remplir les objectifs qui leur sont assignés d'ici à la fin de 2017, ils paieront de lourdes pénalités. Cela explique les opérations ampoules gratuites et isolation des combles à 1€, et les campagnes de publicité qui les entourent.

Fournir gratuitement des ampoules LED, qui consomment peu, en remplacement d'ampoules halogènes énergivores et isoler les combles pour 1€ symbolique, afin de réduire la facture de chauffage, est donc un impératif pour les fournisseurs d'énergie et de carburants.



## QUI PEUT EN BENEFCIER ??

Pour les ampoules LED gratuites ou pour l'isolation des combles à 1€, il faut un revenu fiscal de référence qui entre dans les plafonds de l'Anah (agence nationale d'amélioration de l'habitat) pour les aides aux ménages aux ressources très modestes (1) ou modestes (2).

La plupart des structures réservent la gratuité aux premiers et proposent des tarifs très réduits aux seconds. Pour bénéficier de ces dispositifs, il faut communiquer ses revenus, son numéro d'avis fiscal ou son avis d'imposition, et la composition de son foyer. Le pack LED gratuites est limité à 5 ampoules par ménage. L'isolation à 1€ ne concerne que les combles perdus, elle est effectuée sans limitation de surface.

- (1) soit, pour un couple, un revenu fiscal de référence maxi de 29 066 € en Ile de France et de 20 925 € ailleurs.
- (2) soit, pour un couple, un revenu fiscal de référence maxi de 35 382 € en Ile de France Et de 26 826 € ailleurs. BAREME 2016.



## ENQUETE AUTO-ÉCOLES (JUIN 2016)

### Le permis : un précieux sésame onéreux et difficile à obtenir.

Symbole du passage à la vie adulte, l'obtention du permis peut conditionner un accès à l'emploi ou à une vie sociale plus riche.

Principal obstacle à l'obtention du permis : financer un examen au coût souvent prohibitif, malgré les aides parfois proposées par l'Etat ou les collectivités locales.

Plusieurs réformes ont eu lieu ces dernières années, jusqu'à celle de la loi Macron à la fin de l'année 2015 (fin des frais de transfert entre auto-écoles, plafonnement des coûts d'accompagnement à l'épreuve pratique ...) Nous avons souhaité enquêter sur le respect des nouvelles règles et sur les pratiques d'un secteur en pleine mutation.

#### Les principaux objectifs de l'enquête :

- ◇ Vérifier le respect de l'obligation d'affichage d'au moins un forfait
- ◇ Comparer les prix des forfaits et des heures de conduite
- ◇ Observer de quelle manière se déroule l'enseignement théorique

## LES RESULTATS DE L'ENQUETE :

### 1ère partie : l'affichage des forfaits, la valse des prestations et le grand-écart tarifaire

- A) un cinquième des auto-écoles ne respecte pas l'obligation d'affichage d'un forfait
- B) D'une auto-école à l'autre, les prestations incluses dans le forfait peuvent être très variables.
- C) un prix moyen de 1155 € pour le forfait 20 heures et de 43 € pour une séance de conduite.
- D) seuls 4 % des auto-écoles affichent leur taux de réussite

### 2ème partie : l'apprentissage théorique et pratique, un processus long et coûteux

- A) l'apprentissage du code avec le double accompagnement d'un moniteur et d'internet. Dans plus des 2 tiers des auto-écoles, les leçons sont animées par un formateur et un accompagnement complémentaire par internet est proposé.
- B) 94 % des auto-écoles proposent une séance d'évaluation préalable
- C) la conduite : les auto-écoles annoncent dispenser en moyenne 28 heures de leçons pratiques sur une durée de 13 semaines.
- D) une attente moyenne de 5 semaines avant une deuxième présentation à l'épreuve pratique
- E) le coût total du permis : 1462 € selon les auto-écoles, mais probablement supérieur à 1750 € dans la réalité.

### 3ème partie : la réussite au permis, écarts constatés et critères de réussite

- A) un écart de 8 à 10 points entre les taux annoncés par les auto-écoles pour 2015 et leur taux officiel de 2014
- B) Pour 47 % des professionnels, l'examen du code est plus difficile depuis la réforme
- C) Attention : la recherche des facteurs explicatifs de la réussite à l'examen pratique  
Un prix élevé n'est pas gage de réussite accrue  
Un gros volume d'heures annoncé n'est pas non plus un gage de réussite

### Dans la Nièvre, 7 auto-écoles ont été enquêtées dont voici les résultats :

INFORMATIONS GENE-RALES		L'AFFI-CHAGE DES FOR-FAITS DES TAUX DE REUS-SITE		LES TAUX DE REUS-SITE						
Code de l'AL	CP de l'auto-école	Ville de l'auto-école	Nom de l'auto-école	Présence d'au moins un forfait et son prix en vitrine	Affi-chage des taux de réussite au code en vitrine	Affi-chage taux de réussite à la conduite en vitrine	Taux de réussite officiel code (2014)	Taux de réussite moyen au code du département	Taux de réussite officiel conduite (2014)	Taux de réussite moyen à la conduite du département
581	58320	Pougues les eaux	HOLI-DAYS	Non	Non	Non	71	64	60	67
581	58300	Decize	EVA-SION	Non	Oui	Oui	70	64	75	67
581	58800	Corbigny	HOLI-DAYS	Oui	Non	Non	61	64	74	67
581	58600	Fourchambault	AE FON-DERIE	Oui	Non	Non	47	64	50	67
581	58400	Charité/loire	BURTIN	Oui	Non	Non	45	64	65	67
581	58500	Clamecy	STOP DRIVE	Oui	Non	Non	79	64	82	67
581	58000	Nevers	AVENIR	Oui	Non	Non	63	64	65	67

# SOUTENEZ NOS ACTIONS....

# ...FAITES UN DON

# ...Et réduisez vos impôts...

En effet, nous tenons à vous rappeler que la loi autorise notre association, Organisme d'Intérêt Général, à recevoir des dons, ouvrant droit à réduction d'impôt.

La réduction d'impôt dont vous pourriez bénéficier est égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable du foyer fiscal (article 200 du code général des Impôts).

Que ceux qui le peuvent et en ont le désir nous fassent parvenir leurs dons avant le 31 décembre prochain.

Un reçu fiscal leur sera adressé, à joindre obligatoirement à leur déclaration des Revenus 2016 pour obtenir la réduction prévue. A l'avance nous vous remercions.

## 2017 - BULLETIN DE PREMIERE ADHESION<sup>1</sup>, de RENOUELEMENT<sup>1</sup> et d'abonnement à la Botte de l'UFC Que Choisir<sup>1</sup>

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Ville \_\_\_\_\_

Téléphone [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Adresse email \_\_\_\_\_  
Pour vous informer du suivi de votre dossier

- |                          |  |         |
|--------------------------|--|---------|
| <input type="checkbox"/> | 1 <sup>ère</sup> adhésion seule                            | 28.00 € |
| <input type="checkbox"/> | 1 <sup>ère</sup> adhésion + abonnement à la Botte de l'UFC | 33.00 € |
| <input type="checkbox"/> | Renouvellement seul  | 21.00 € |
| <input type="checkbox"/> | Renouvellement + abonnement à la Botte de l'UFC            | 26.00 € |
| <input type="checkbox"/> | Abonnement à la Botte de l'UFC seulement (4 numéros)       | 5.00 €  |

**NOTRE ASSOCIATION EST COMPOSEE DE BENEVOLES, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS. VOICI LA LISTE DES ACTIVITES QUE NOUS PROPOSONS :**

- |                          |   |                          |   |
|--------------------------|---|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Journal : rédaction d'articles              | <input type="checkbox"/> | Enquêtes : respect de la réglementation |
| <input type="checkbox"/> | Journal : mise sous bande pour envoi postal | <input type="checkbox"/> | Représentation de l'UFC                 |
| <input type="checkbox"/> | Enquêtes : relevés de prix                  | <input type="checkbox"/> | Administratif, informatique ...         |

**U.F.C. QUE CHOISIR DE LA NIÈVRE**  
ASSOCIATION LOI 1901

Maison Municipale des Éduens  
Allée des droits de l'enfant  
Bureaux N°1 et N° 2  
58000 NEVERS

☎ : 03 86 21 44 14

☎ : 03 86 57 65 81

Messagerie : [contact@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@nievre.ufcquechoisir.fr)

*La Force Consommateurs qui ... avec Vous AGIT  
pour ne pas SUBIR.*

Dispensé de Timbrage

Varennes Vauzelles PPDC


*La Botte de l'UFC*



**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE** 

DEPOSÉ LE  
28 mars 2017

DESTINATAIRE :



Secrétariat :  
[contact@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@nievre.ufcquechoisir.fr)

Enquête :  
[enquete@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:enquete@nievre.ufcquechoisir.fr)

Adhésion :  
[gestal@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:gestal@nievre.ufcquechoisir.fr)

**Litiges :**  
[af.augendre@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:af.augendre@nievre.ufcquechoisir.fr)  
[gerard.leforestier@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:gerard.leforestier@nievre.ufcquechoisir.fr)  
[martine.lariche@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:martine.lariche@nievre.ufcquechoisir.fr)  
[rene.bouchonnet@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:rene.bouchonnet@nievre.ufcquechoisir.fr)

Retrouvez l'U.F.C. QUE  
CHOISIR sur internet :  
[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

**ASSEMBLEE GENERALE**

**LE VENDREDI 31 MARS**

**DE 14 H à 20 H**

**TOUJOURS DISPONIBLES** par accès  
au site internet pour les abonnés

